



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2020

Le 11 février 2020, à vingt heures trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 5 février 2020

Nombre de membres :

En exercice	27
Convoqués	27
Présents	20
Excusé	0
Absents	7

### **Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Paul LONGATTE - Mme Sylvie MORAND - M. Stéphane POILVÉ - Mme Claudie MAHÉ  
M. Armel MOYON - Mme Muriel MAHÉ - M. Sébastien SOURGET - Mme Margareth SAMSON - M. Christian BURLOT  
M. Jean-Philippe LEVESQUE - Mme Valérie ROSE - M. Philippe ROUAUD - Mme Annie PRIOUX-TERRIENNE  
Mme Roselyne DAUFFY - M. Gabriel DUVAL - M. Mikaël COUTURIER - Mme Tiphaine TÉHÉRY - Mme Vanessa LEBEAU  
M. Arnaud GUIHÉNEUF

### **Absents :**

M. Marc FOUCAULT  
M. Michel MÉNARD  
M. Bernard CLOUET  
M. Denis RIMBERT  
Mme Marie-Christine BRIAND  
Mme Annaïg GICQUEL  
Mme Jacqueline LEROUX GUILLÉ

*Pour le vote des comptes administratifs des budgets annexes et du budget principal (délibérations n°2020-012, 2020-014, 2020-018, 2020-021, 2020-025), Mme Danielle CORNET est absente.*

*On compte alors 19 présents et 8 absents.*

*La présidence de l'assemblée est confiée à M. Paul LONGATTE, 1<sup>er</sup> Adjoint pour les délibérations sus-visées.*

### **Secrétaire de séance :**

M. Arnaud GUIHÉNEUF

## Sommaire

- **Désignation d'un secrétaire de séance.**
- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2020**
- **Points soumis au vote :**

### RESSOURCES HUMAINES

2020-009 Contrat d'assurance des risques statutaires  
2020-010 Modification du tableau des effectifs

## FINANCES LOCALES

- 2020-011 Approbation du Compte de Gestion 2019 / Budget annexe Assainissement
- 2020-012 Compte Administratif 2019 / Budget annexe Assainissement
- 2020-013 Approbation du Compte de Gestion 2019 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière »
- 2020-014 Compte Administratif 2019 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière »
- 2020-015 Affectation du résultat de fonctionnement 2019 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière »
- 2020-016 Budget Primitif 2020 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière »
- 2020-017 Approbation du Compte de Gestion 2019 / Budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers »
- 2020-018 Compte Administratif 2019 / Budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers »
- 2020-019 Clôture du budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers »
- 2020-020 Approbation du Compte de Gestion 2019 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
- 2020-021 Compte Administratif 2019 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
- 2020-022 Affectation du résultat de fonctionnement 2019 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
- 2020-023 Budget Primitif 2020/ Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
- 2020-024 Approbation Compte de Gestion 2019 / Budget Principal
- 2020-025 Compte Administratif 2019 / Budget Principal
- 2020-026 Affectation du résultat de fonctionnement 2019 / Budget Principal
- 2020-027 Vote des taux d'imposition 2020 : taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti)
- 2020-028 Budget Primitif 2020 / Budget Principal
- 2020-029 Proposition d'une garantie d'emprunt pour le remboursement du prêt souscrit par Loire Atlantique Développement SELA dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC de Coët Rozic

## ENVIRONNEMENT, ESPACE RURAL, URBANISME, PATRIMOINE COMMUNAL

- 2020-030 Approbation de la modification n°13 du Plan Local d'Urbanisme
- 2020-031 Acquisition de la parcelle ZR 478
- 2020-032 Avis sur le projet de travaux inscrits au Contrat territorial milieux aquatiques du Brivet

### ▪ Désignation d'un secrétaire de séance

**Danielle CORNET** : Propose de désigner M. Arnaud GUIHENEUF pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Arnaud GUIHENEUF est nommé secrétaire de séance.

**Arnaud GUIHENEUF** : Procède à l'appel.

### ▪ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2020

*Aucune observation.*

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

- **Points soumis au vote :**

## **RESSOURCES HUMAINES**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2020-009 – CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

*Danielle CORNET : Présentation du projet de délibération.*

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986, pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique peut souscrire, pour le compte de la commune de Pont-Château, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la Commune, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Il est précisé que les conventions à intervenir devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident de travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité-paternité-adoption.
- Pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie professionnelle, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

De plus, pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules à la Commune.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2021.
- Régime du contrat : capitalisation.

Cette démarche peut être entreprise pour plusieurs collectivités territoriales intéressées.

*Aucune observation.*

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique de négocier un contrat groupe d'assurance des risques statutaires ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée.
- > De se réserver la faculté d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique.

### **DÉLIBÉRATION N°2020-010 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Danielle CORNET : Présentation du projet de délibération*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de prendre en compte les avancements de grade au titre de l'année 2020, il est proposé de créer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 :

- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (service Espaces verts et cimetières)
- 1 poste d'adjoint animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 29/35<sup>ème</sup> (Pôle Vie scolaire, enfance)
- 1 poste d'adjoint animation principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (Pôle Vie scolaire, enfance)
- 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (Pôle Vie scolaire, enfance)
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (service Finances / Informatique)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

*Aucune observation.*

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De modifier le tableau des effectifs, en créant, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (service Espaces verts et cimetières), 1 poste d'adjoint animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 29/35<sup>ème</sup> (Pôle Vie scolaire, enfance), 1 poste d'adjoint animation principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (Pôle Vie scolaire, enfance), 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (Pôle Vie scolaire, enfance), 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (service Finances / Informatique).
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **FINANCES LOCALES**

---

**Danielle CORNET** : *Explique que la majeure partie du Conseil municipal est consacrée au vote du budget 2020. Afin de simplifier la procédure, un vote groupé sera proposé. Les modalités de vote sont les suivantes :*

- *Votes des comptes de gestion des budgets annexes et du budget principal.*
- *Votes des comptes administratifs des budgets annexes et du budget principal, pour lesquels le Maire se retire et confie la présidence de la séance à M. Paul LONGATTE, 1<sup>er</sup> Adjoint.*
- *Votes des affectations de résultats des budgets annexes et du budget principal.*
- *Votes des budgets primitifs des budgets annexes.*

*Donne la parole à M. Stéphane POILVÉ, pour la présentation du budget.*

**Stéphane POILVÉ** : *Présentation du budget 2020.*



## Budget assainissement

- **Compte administratif 2019**
- **Compte de Gestion 2019**
- **Etat de la dette au 31 décembre 2019**

**Stéphane POILVÉ** : Rappelle que le budget annexe Assainissement est présenté pour la dernière fois, car cette compétence a été transférée à la Communauté de Communes le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Budget assainissement : CA 2019

### Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
6137 - Redevances - Droits de passage	103 367,04	704 - Travaux - Droits de rejet E U	61 630,00
6287 - Remboursement de frais	20 316,17	70511 - Redevance Assainissement	467 528,47
6541 - Créances admises en non valeur	3 109,30		
66111 - Intérêts des emprunts	89 119,10		
66112 - ICNE	-13 790,93		
6688 - Autres	600,00		
673 - Titres annulés (exercices antérieurs)	1 000,00		
6811 - Dotation aux amortissements	361 319,54	777 - Amortissement des subventions	126 346,16
<b>TOTAL</b>	<b>462 576,54</b>	<b>TOTAL</b>	<b>655 504,63</b>
Résultat section de fonctionnement : 192 928,09			

**Stéphane POILVÉ** : Indique que les redevances et droits de passage émanent de la SNCF. Explique que les créances admises en non-valeur correspondent à des défauts de paiement.

# Budget assainissement : CA 2019

## Section de d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 - Solde exécution investissement 2018 reporté	110 688,21	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	194 859,71
1641 - Emprunts en euros	155 548,99	1641 - Emprunts en euros	800 000,00
2313 - Constructions	43 340,27		
2315 - Extension / réhabilitation / branchements	979 513,82	2782 - TVA collectée	94 015,83
139118 - Amortissements subventions - Agence Eau	43 630,82	281311 - Bâtiments d'exploitation	94 414,71
139119 - Amortissements subventions - Autres	4 338,16	28138 - Réseaux d'assainissement	74 615,40
13913 - Amortissements subventions - Départements	76 057,15	281532 - Réseaux d'assainissement	246 371,69
13915 - Amortiss subventions - Grpts collectivités	2 346,12	281562 - Services d'assainissement	6 517,79
13918 - Amortissements subventions - Autres	73,91		
2782 - TVA	170 478,65	2313 - Constructions	7 223,38
		2315 - Installations techniques	163 252,31
2313 - Constructions	2 175,00	2031 - Frais d'étude	16 093,18
2315 - Extension / réhabilitation / branchements	13 628,16		
<b>TOTAL</b>	<b>1 601 918,30</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 637 273,53</b>
<b>Résultat section d'investissement : 35 357,63</b>			
<b>Résultat global : 228 285,72</b>			

**Stéphane POILVÉ** : Apporte des précisions.

Les dépenses de construction correspondent aux travaux réalisés dans la station d'épuration, notamment ceux nécessaires à meilleure ventilation du stockage des boues.

Les travaux d'extension des réseaux ont été réalisés à Bresnel, à la Picaudais et à la Cathelinais.

L'ensemble du budget, y compris la dette, sera transféré à la Communauté de communes.

# Budget assainissement : compte de gestion 2019

044108  
TRES PONTCHATEAU



E 1  
Exercice 2019

25600 ASST PONTCHATEAU

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 175 772,21	683 418,00	2 859 190,21
Titres de recettes (b)	1 637 273,99	616 904,63	2 254 178,62
Réductions de titres (c)		3 000,00	3 000,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 637 273,99	613 904,63	2 251 178,62
<b>DEPENSES</b>			
Annulations budgétaires totales (e)	2 175 772,21	683 418,00	2 859 190,21
Mandats émis (f)	1 491 228,09	478 567,47	1 969 795,56
Annulations de mandats (g)		13 790,93	13 790,93
Depenses nettes (h = f - g)	1 491 228,09	462 576,54	1 953 804,63
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) : Excédent	146 045,84	192 928,09	338 973,93
(e - i) : Déficit			

# Budget assainissement : compte de gestion 2019

044109  
TRES PONTCHATEAU



Etat II - 2  
Exercice 2019

20400 - ASST PONTCHATEAU

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST PONTCHATEAU					
Investissement	-110 688,21		146 045,84		35 357,63
Fonctionnement	194 819,71	194 819,71	192 928,09		193 928,09
Sous-Total	84 131,50	194 819,71	338 973,93		229 285,72
TOTAL III	84 131,50	194 819,71	338 973,93		229 285,72
TOTAL I + II + III	84 131,50	194 819,71	338 973,93		229 285,72

## Budget assainissement

- Approbation du compte de gestion
- Vote du compte administratif



## Budget assainissement : état de la dette

- **Dette en capital au 31 décembre 2019 : 3 153 806 €**

## Budget Chasselandière

- **Compte administratif 2019**
- **Compte de Gestion 2019**
- **Affectation du résultat 2019**
- **Etat de la dette au 1er janvier 2020**
- **Budget Primitif 2020**

**Stéphane POILVÉ** : Précise qu'il s'agit uniquement, pour cette année, du remboursement de l'emprunt par le budget principal.

## Budget Chasselandière : CA 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
66111 - Intérêts des emprunts et dettes	2 413 720,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	41 839,88
66112 - ICNE	-97,85		
608 - Frais de terrains en cours d'aménagement	2 315,87	796 - Transfert de charges financières	2 315,87
60315 - Variation stock de terrains à aménager	328 201,03	60315 - Variation stock de terrains à aménager	328 201,03
7133 - Variation en-cours de production de biens	133 692,79	7133 - Variation en-cours de production de biens	136 008,66
<b>TOTAL</b>	<b>466 525,56</b>	<b>TOTAL</b>	<b>508 365,44</b>
<b>Résultat section de fonctionnement : 41 839,88</b>			

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 - Déficit d'investissement reporté	41 570,34		
1641 - Emprunts	32 672,03	168741 - Avance budget principal	35 000,00
315 - Terrains à aménager	328 201,03	315 - Terrains à aménager	328 201,03
3356 - Travaux	13 235,67	3356 - Travaux	13 235,67
33586 - En-cours production de biens - Frais financ.	122 772,99	33586 - Frais financiers	120 457,12
<b>TOTAL</b>	<b>538 352,06</b>	<b>TOTAL</b>	<b>496 893,82</b>
<b>Résultat section d'investissement : -41 458,24</b>			

**Résultat global : 381,64**

## Budget Chasselandière : compte de gestion 2019

044106  
TRES PONTCHATEAU



B 1  
Exercice 2019

### 20600 - LOT LA CHASSELANDIERE PONTCHAT RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Previsions budgétaires totales (a)	533 354,34	523 366,84	1 056 721,22
Titres de trésorerie émis (b)	496 893,82	466 525,56	963 419,38
Productions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	496 893,82	466 525,56	963 419,38
<b>DEPENSES</b>			
Amortissements budgétaires totales (e)	533 354,34	523 366,88	1 056 721,22
Montants émis (f)	496 781,72	466 723,95	963 505,67
Annulations de mandats (g)		198,39	198,39
Dépenses nettes (h = f - g)	496 781,72	466 525,56	963 307,28
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	112,10		112,10
(k - i) Déficit			

# Budget Chasselandière : compte de gestion 2019

044105  
YEES PONTCHATEAU



Etat II :  
Exercice 2019

28600 LOT LA CHASSELANDIERE PONTCHAT

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT LA CHASSELANDIERE PONTCHAT					
Investissement	-41 570,34		112 10		-41 458,24
Fonctionnement	41 839,88				41 839,88
Subs-Total	269,54		112 10		381,64
TOTAL II	269,54		112 10		381,64
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	269,54		112 10		381,64

## Budget Chasselandière

- Approbation du compte de gestion
- Vote du compte administratif

### **Affectation des résultats 2019**

- **Résultat de fonctionnement 2019 = 41 839.88 €**
- **Proposition d'affectation du résultat :**
  - en section de fonctionnement : 41 839.88 € à l'article 002
  - en section d'investissement : 0.00 €

- **Vote affectation des résultats**

## Budget Chasselandière : dette

- Dette en capital au 1er janvier 2020 : 33 742 €
- Échéances année 2020 : 33 742 €

**Stéphane POILVÉ** : Indique que ce prêt s'achève en 2020.

## Budget Chasselandière : BP 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
023 - Virement section d'investissement	41 839,88	002 - Excédent de fonctionnement reporté	41 839,88
6045 - Etudes	15 000,00		
66111 - Intérêts des emprunts et dettes	1 232,00		
661122 - ICNE N-1	-100,00		
608 - Frais de terrains en cours d'aménagement	1 132,00	796 - Transfert de charges financières	1 132,00
60315 - Variation stock de terrains à aménager	328 202,00	60315 - Variation stock de terrains à aménager	328 202,00
7133 - Variation des en-cours production biens	136 010,00	7133 - Variation des en-cours production biens	152 142,00
<b>TOTAL</b>	<b>523 319,88</b>	<b>TOTAL</b>	<b>523 319,88</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 - Déficit d'investissement reporté	41 458,24	021 - Virement section de fonctionnement	41 839,88
1641 - Emprunts	33 742,00	168741 - Avance budget principal	49 492,36
315 - Terrains à aménager	328 202,00	015 - Terrains à aménager	328 202,00
3354 - Etudes et prestations de service	15 000,00		
3355 - Travaux	13 236,00	3355 - Travaux	13 236,00
33586 - En-cours production biens - Frais financ	123 806,00	33586 - En-cours production biens - Frais financ	122 774,00
<b>TOTAL</b>	<b>555 544,24</b>	<b>TOTAL</b>	<b>555 544,24</b>

**Stéphane POILVÉ** : Précise que les études concernent le projet d'implantation de la brigade de gendarmerie mobile sur ces terrains.

## Budget Chasselandière

- **Vote budget primitif**

## Budget Les Rosiers

- **Compte administratif 2019**
- **Compte de Gestion 2019**

## Budget Les Rosiers : CA 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
6045 - Etude	1 336,50	004 - Excédent fonctionnement 2017	12 802,37
6051 - Travaux	2 882,57		
6522 - Reversement excédent	8 583,00		
658 - Correction centimes de TVA	0,30		
7133 - Variation en-cours production de biens	4 219,07	7133 - Variation en-cours production de biens	4 219,07
<b>TOTAL</b>	<b>17 021,44</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 021,44</b>

0,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
3354 - Etudes et prestations de service	1 336,50	3354 - Etudes et prestations de services	1 336,50
3355 - Travaux	2 882,57	3355 - Travaux	2 882,57
<b>TOTAL</b>	<b>4 219,07</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 219,07</b>

0,00

## Budget Les Rosiers : compte de gestion 2019

044108  
TRES PONTCHATEAU



21-1  
Exercice 2019

### 21900 LOT LES ROSIERS PONTCHATEAU RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 219,07	17 021,44	21 240,51
Titres de recettes émis (b)	4 219,07	4 219,07	8 438,14
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	4 219,07	4 219,07	8 438,14
<b>DÉPENSES</b>			
Affectations budgétaires totales (e)	4 219,07	17 021,44	21 240,51
Mandatés annulés (f)	4 219,07	17 021,44	21 240,51
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = e - f - g)	4 219,07	17 021,44	21 240,51
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		12 802,37	12 802,37

# Budget Les Rosiers : compte de gestion 2019

044106  
TRES PONTCHATEAU



Annexe II  
Exercice 2019

33900 - LOT LES ROSIERS PONTCHATEAU

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>LOT LES ROSIERS PONTCHATEAU</b>					
Investissement					
Fonctionnement	12 802,5*		-12 802,5*		
<b>Sous-Total</b>	<b>12 802,5*</b>		<b>-12 802,5*</b>		
<b>TOTAL II</b>	<b>12 802,5*</b>		<b>-12 802,5*</b>		
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I - II + III</b>	<b>12 802,5*</b>		<b>-12 802,5*</b>		

# Budget Les Rosiers

- Approbation du compte de gestion
- Vote du compte administratif



## Budget Carré d'argent

- **Compte administratif 2019**
- **Compte de gestion 2019**
- **Affectation du résultat 2019**
- **Budget Primitif 2020**

*Le budget de la salle de spectacle est un budget assujéti à la TVA.  
Les prévisions indiquées sont donc calculées hors taxes*

## Budget Carré d'argent : CA 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>		<b>Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté</b>	
liaison culturelle	59 001,08	Excédent antérieur reporté	41 546,59 €
scélaire	25 528,61	<b>Chapitre 70 - Produits des services</b>	
Communication	15 886,97	CBilletterie saison	
Administration - Véhicule	11 132,07	CBilletterie scolaires	57 393,96 €
Fonctionnement du bâtiment	42 818,59	CBilletterie partenaires	
Personnels intermittents	16 512,10	<b>Chapitre 74 - Dotations et participations</b>	
<b>Chapitre 012 - Charges de personnel</b>		Prise en charge par le budget principal	320 000,00 €
Personnel municipal	184 576,97	CSubventions	19 499,53 €
<b>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Redevances pour concessions, brevets...	9 135,01	CLocations de la salle + régularisation TVA	9 554,17 €
<b>Chapitre 67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>Chapitre 77 - Produits exceptionnels</b>	
Titres annulés (exercices antérieurs)	388,42	CRemboursements Musique et Danse + Dommage ouvrage	2 891,79 €
<b>Chapitre 042 - Amortissement des biens</b>		<b>Chapitre 042 - Amortissement des subventions</b>	
Amortissement des biens	21 955,69	CAmortissement des subventions	21 462,23 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>426 955,31 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>472 750,27 €</b>
<b>RESULTAT 2019 : 45 794,76 €</b>			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
<b>Chapitre 20-21-23 Investissements</b>		<b>Chapitre 13 - Subventions d'équipement</b>	
Investissements 2019	28 616,72	CSolde d'exécution d'investissement reporté	10 725,00 €
		<b>Chapitre 13 - Subventions d'équipement</b>	
		Subv.équipement budget principal	28 616,72 €
<b>Chapitre 040 - Amortissement des subventions</b>		<b>Chapitre 040 - Amortissement des biens</b>	
Amortissement des subventions	21 462,23	CAmortissement des biens	21 955,69 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>50 078,95 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>61 297,41 €</b>
<b>RESULTAT 2019 : 21 218,46 €</b>			

# Budget Carré d'Argent : compte de gestion 2019

044108  
TRÈS PONTCHATEAU



B-1  
Exercice 2019

## 19900 - CARRE D'ARGENT PONTCHATEAU RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires initiales (a)	52 205,00	465 905,00	518 110,00
Titres de recettes émis (b)	79 189,15	464 667,83	543 857,01
Réductions de titres (c)	28 616,72	31 866,20	60 482,92
Recettes nettes (d = a - c)	23 588,28	434 038,80	457 627,08
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires initiales (e)	52 205,00	465 905,00	518 110,00
Mandats émis (f)	50 078,95	442 706,75	492 785,70
Annullations de mandats (g)		15 758,24	15 758,24
Dépenses nettes (h = f - g)	50 078,95	426 948,51	477 027,46
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	493,46	3 846,17	4 339,63
(h - d) Déficit			

# Budget Carré d'Argent : compte de gestion 2019

044108  
TRÈS PONTCHATEAU



Ann. II.2  
Exercice 2019

## 19900 - CARRE D'ARGENT PONTCHATEAU RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATIONS D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>CARRÉ D'ARGENT PONTCHATEAU</b>					
Investissement	19 725,00		493,46		19 231,54
Fonctionnement	41 948,59		3 846,17		45 794,76
Sous-Total	61 673,59		4 339,63		66 013,22
<b>TOTAL II</b>	61 673,59		4 339,63		66 013,22
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I - II - III</b>	61 673,59		4 339,63		66 013,22

- Approbation du compte de gestion
- Vote du compte administratif

**Affectation des résultats 2019**

- Résultat de fonctionnement 2019 = 45 794,76 €
- Proposition d'affectation du résultat :
  - en section de fonctionnement : 45 794,76 € à l'article 002
  - en section d'investissement : 0.00 €

## Budget Carré d'Argent

- Vote affectation des résultats

## Budget Carré d'argent : BP 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>		<b>Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté</b>	
Saison culturelle	112 000,00 €	Excédent antérieur reporté	45 794,75 €
Scolaires	24 000,00 €	<b>Chapitre 70 - Produits des services</b>	
Communication	18 000,00 €	Billetterie saison	
Administration	12 600,00 €	Billetterie scolaires	65 500,00 €
Fonctionnement du bâtiment	46 596,00 €	Billetterie particuliers	
Personnels intermittents, vacataires, stagiaires	29 500,00 €	<b>Chapitre 74 - Dotations et participations</b>	
<b>Chapitre 012 - Charges de personnel</b>		Prise en charge par le budget principal	320 001,24 €
Personnel municipal	188 000,00 €	Subventions	10 200,00 €
<b>Chapitre 85 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Redevances pour concessions, brevets...	17 700,00 €	Locations de la salle	6 800,00 €
<b>Chapitre 67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>Chapitre 77 - Produits exceptionnels</b>	
Titres annulés sur exercice antérieur	6 400,00 €	Recettes exceptionnelles	500,00 €
<b>Chapitre 042 - Amortissement des biens</b>		<b>Chapitre 042 - Amortissement des subventions</b>	
Amortissement des biens	27 731,00 €	Amortissement des subventions	27 731,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>476 527,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>476 527,00 €</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
<b>Chapitre 20-21-29 Investissements</b>		<b>Chapitre 001 - Résultat reporté</b>	
Dépenses d'équipement	41 218,46 €	Résultat d'investissement 2018 reporté	11 218,46 €
<b>Chapitre 040 - Amortissement des subventions</b>		<b>Chapitre 19 - Subventions d'équipement</b>	
Amortissement des subventions	27 731,00 €	Subv. équipement budget principal	30 000,00 €
		<b>Chapitre 040 - Amortissement des biens</b>	
		Amortissement des biens	27 731,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>68 949,46 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>68 949,46 €</b>

**Stéphane POILVÉ** : Indique que les dépenses sont plus élevées que l'année précédente. Cela s'explique par les travaux qu'il est prévu de réaliser : espace de stockage, cuisine, tribune permettant aux spectateurs d'accéder à la scène, tapis de danse, passage à l'éclairage led de la salle...

- Vote budget primitif



## Budget principal

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2019**
- **COMPTE DE GESTION 2019**
- **AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

## Dépenses et recettes de gestion

Eau, gaz, électricité Carburant, entretien véhicules Assurances, honoraires Entretien espaces verts, bâtiments Fournitures administratives Fêtes et cérémonies...	<b>011 - Charges à Caractère Général</b> <b>1 973 652,44 C</b> (1 977 525 C)	<b>013 - Atténuation de charges</b> <b>96 097,46 C</b>	Remboursement salaires : Assurances, CAE ...
	<b>012 - Charges de Personnel</b> <b>4 556 317,79 C</b> (4 653 000 C)	<b>70 - Produits des services</b> <b>767 935,21 C</b> (744 504 C)	ALSH + Périscolaire + Cantine : 435 836 € Locations de salles : 19 580 € Cimetières : 29 007 € Occupation du domaine : 27 116 € Remboursement de charges : 241 998 € Divers : 14 398 €
	<b>014 - Atténuation de pdts</b> <b>938,00 C</b>	<b>73 - Impôts et taxes</b> <b>6 540 864,17 C</b> (6 442 177 C)	IH + IFB + IFNB = 4 433 876 € FNGIR : 46 942 € FPIC : 116 964 € Com Com : 1 001 010 € Pylônes : 284 064 € Taxes électricité : 184 314 € Droits de mutation : 366 000 € Droits de places : 36 894 €
Carrié d'argent : 320 000 € Elus : 141 680 € OGEC : 396 385 € Activités écoles - pjselms : 50 889 € Syndicats Intereco - PNR... : 13 876 € CCAS : 67 900 € Relevances, concessions : 34 462 € Subventions : 203 872 € Divers : 23 536 €	<b>65 - Autres charges de gestion courante</b> <b>1 241 400,90 C</b> (1 254 305 C)	<b>74 - Dotations et Participations</b> <b>2 444 337,32 C</b> (2 287 787 C)	DGF : 1 199 732 € DSU : 296 155 € DNP : 367 607 € DCRTP : 18 935 € FDPTP : 15 426 € Départemental TZCLD : 16 900 € Départemental équip.sportifs : 23 811 € Reversement paris hippiques : 65 562 € Dotations diverses : 45 058 € Compensations fiscales : 183 706 € CAF : 206 868 € FCTVA : 5 477 €
	<b>EPARGNE DE GESTION</b> <b>2 208 822,87 C</b>	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b> <b>131 897,84 C</b>	Loyers : 113 310 € Excédent Rosiers : 8 585 €

**Stéphane POILVÉ** : Explique qu'en 2019 les recettes liées aux paris hippiques sont élevées. 15% de celles-ci sont reversées à la Société des courses.

## Les écarts des Charges à Caractère Général

	2018	2019	Evolution	
			Moyenne annuelle mandat actuel 2013-2019	Moyenne annuelle mandat précédent 2007-2013
Charges générales	1 967 997,83 €	1 973 652,44 €	0,46 %	3,3%

IMPUTATION	INTITULE	Ecart 2018/2019	Explications
605	ACHAT DE MATERIELS, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	6 753,89 €	Comptes versés sur tranches 1 et 2 des travaux route de Vannes.
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	-22 785,20 €	Fin des taxes assainissement sur les terrains de football (avoirs importants sur factures 2018)
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	23 789,17 €	Décalage important dans les factures chaque année
60623	ALIMENTATION	10 510,11 €	71 114 repas servis en 2017/2018 (restaurants scolaires – ALSH) 72 713 repas servis en 2018/2019 Nouveau marché depuis octobre 2018
6064	Fournitures administratives	-6 470,35 €	Identité visuelle en 2018 avec le renouvellement de nombreux formulaires et papiers à en-tête.
6067	Fournitures scolaires	3 564,85 €	
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	23 938,36 €	Hydrodépouillage des rues en 2019 : 20 940 € (13 200 € en 2017) Nettoyage linges : 8 089,66 € en 2019 (APEI OUEST 44) Collecte DIB : 10 111,50 € en 2018 et 6 573,48 € en 2019
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	-5 867,09 €	Différence importante sur les locations de parcelles SNCF (6 074,33 € en 2018 et "0" en 2019)
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS - TERRAINS	25 634,21 €	Nouveau contrat d'entretien des espaces verts et pas de contrat sur le dernier trimestre 2018 (travaux à la demande)

**Stéphane POILVÉ** : Apporte des précisions.

La fin des taxes d'assainissement résulte d'un accord avec Véolia.

L'augmentation des charges d'alimentation est liée à la conclusion d'un nouveau marché de restauration scolaire, comprenant davantage de repas et de produits issus de l'agriculture biologique.

L'hydrodépouillage des rues est réalisé une année sur deux.

DBI signifie « déchets industriels banals ».

Un nouveau règlement des locations immobilières de la SNCF est à prévoir en 2020.

## Les écarts des Charges à Caractère Général

IMPUTATION	INTITULE	Ecart 2018/2019	Explications
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS - BATIMENTS PUBLICS	19 073,05 €	Principales interventions 2019 : - Plancher salle de réunion AOSP : 5 304 € - Plancher salle de réunion Boulodrome : 5 908,80 € - Remise en service voûte cloches église St-Martin : 3 162,56 € - Prestation désinfection légionellose : 3 062,70 € - Réparation mur bâtiment stockage Pichon : 6 506,04 € - Travaux intérieurs classe maternelle Charles Perrault : 3 991,44 €
615232	ENTRETIEN ET REPARATIONS - RESEAUX	7 998,21 €	Principales interventions 2019 : - Travaux de curage : 13 748,27 € - Travaux divers abattage, délagage : 19 775,38 € - Travaux sur les réseaux d'éclairage public (hors contrat) : 9 589,16 € - Entretien séparateurs hydrocarbures : 5 287,32 €
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS - AUTRES BIENS MOBILIERS	19 279,87 €	Principales interventions 2019 : - Réparation skate parc : 3 348 € - Réparations tondeuse KUBOTA : 6 231,99 € - Réparation sur engin de levage : 2 016,96 € - Dépose cuve à foin maison des jeunes : 1 844,28 €
6156	MAINTENANCE	-33 226,54 €	Contrat SYDELA vers niveau 1 : 56 103,91 € en 2018 et 18 455,29 € en 2019
6152	ASSURANCES - DOMMAGE OUVRAGES	-10 599,00 €	2018 - Dommage-ouvrage "Maison des jeunes" : 10 599 €
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	16 946,35 €	Formation sur logiciel marchés publics : 4 500 € Formations habitations, sécurité, engins de chantier : 12 359,60 € Formation membres CHSCF : 1 500 € Formations RH : 2 200 €

**Stéphane POILVÉ** : Explique que certains travaux sur les réseaux d'éclairage public, les accidents sur les poteaux par exemple, ne sont pas intégrés au contrat conclu avec le SYDELA.

Précise que des séparateurs d'hydrocarbures sont implantés allée du Brivet, au Centre technique municipal, dans le lotissement de la Cafetais, au parking des coursiers du Moulin...

## Les écarts des Charges à Caractère Général

IMPUTATION	INTITULE	Ecart 2018/2019	Explications
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	-25 118,25 €	- Grutage et transport modulaire ados... (2 501,16 €) - Mise en service standard téléphonique (1 815,36 €) - Prestation de démontage, transport et mise en décharge de monuments funéraires (13 392 €) - Recours aux services de PACTES (31 171,83 €) - 21 570,22 € en 2018 - Défi énergie (7 400 €) - Activités ALSH: 18 400,36 € - Quartiers d'été: 11 424,14 € - Campagne stérilisation chats: 4 400 €
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	5 887,99 €	Principales annonces 2019 - Annonces modifications PLU: 2 508,19 € - Annonces marché restauration scolaire: 3 120,24 € - Annonces marché vitricole: 648,98 € - Annonces marché espaces verts: 1 186,08 € - Insertion publicitaire véhicule asso: 1 140,00 €
6236-6237-6238	CATALOGUES ET IMPRIMÉS - PUBLICATIONS - DIVERS	-24 661,59 €	Moins d'imprimés qu'en 2018
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	-8 453,67 €	Renégociations forfaits mobiles Fin contrat VPN (remplacement par antennes radio): 7 862 € en 2018 et 2 246,40 € en 2019
6281	CONCOURS DIVERS	1 685,52 €	Cotisation "Maison de l'Europe": 1 500 € Cotisation "TZCLD": 1 900 € Cotisation association des petites villes de France: 1 096,70 € Cotisation "InterAude": 418 €
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	-3 590,89 €	Agent sécurité exposition Histoire locale en 2018 (4 193 €)
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-3 323,30 €	Police Municipale: mise à disposition agent de Mifilliac

**Stéphane POILVÉ:** Il a été décidé de reconduire le contrat publicitaire pour le véhicule alloué aux associations.

La renégociation des forfaits mobiles avait déjà été réalisée 3 à 4 ans plus tôt.

## L'écart charge de personnel

	2018	2019	Évolution 2018-2019		Évolution Moyenne annuelle mandat actuel 2018-2019	Évolution Moyenne annuelle mandat précédent 2007-2018
			Montant	%		
Personnel	4 516 991,62 €	4 556 317,79 €	99 326,17 €	2,21 %	3,86 %	3,7%

INTITULE	Ecart 2018-2019	Explications
CHARGES DE PERSONNEL	99 326,17 €	Organisation des services mise en place Arrivée « chargé de mission préfiguration EBE » en novembre 2019



## L'écart « Autres charges de gestion courante »

	2018	2019	Evolution 2018-2019		Evolution Moyenne annuelle Mandat actuel 2018-2019	Evolution Moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
			Montant	%		
Autres charges	1 232 192,72 €	1 241 400,90 €	9 208,18 €	0,74 %	1,91 %	1,79 %

INTITULE	Écart 2018-2019	Explications
Autres charges de gestion courante	<b>9 208,18 €</b>	Augmentation des participations auprès du CCAS et du Carré d'Argent Importantes créances éteintes en 2019 Pas de subvention cyclo-cross versée en 2019 Report des charges sur les gymnases communautaires en 2020

## L'écart « Atténuation de charges »

	2018	2019	Evolution 2018-2019		Evolution Moyenne annuelle Mandat actuel 2018-2019	Evolution Moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
			Montant	%		
Atténuations de charges	306 149,78 €	96 097,46 €	210 052,32 €	-68,61 %	-15,09 %	14,19 %

INTITULE	Écart 2018-2019	Explications
Atténuation de charges	<b>96 097,46 €</b>	Valorisation salaires Carré d'Argent imputés au chapitre 70 à partir de 2019 Fin des emplois aidés

**Danielle CORNET** : Indique que le CCAS a soutenu financièrement le dispositif Job Académy à hauteur de 9 000€.

**Sylvie MORAND** : Explique que cette action permet à 6 personnes demandeurs d'emploi de la Commune de bénéficier de formations, d'un accompagnement personnalisé au sein d'entreprises locales.

**Danielle CORNET** : Ajoute que la Job Académy est portée par l'association FACE, Fondation Agir Contre l'Exclusion.

## L'écart « Produits des services »

	2018	2019	Evolution 2018-2019		Evolution moyenne annuelle mandat actuel 2018-2019	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
			Montant	%		
<b>Produits des services</b>	<b>608 185,56 €</b>	<b>767 935,21 €</b>	<b>159 749,65 €</b>	<b>26,27 %</b>	<b>4,86 %</b>	<b>28,43</b>

INTITULE	Ecart 2018-2019	Explications
Produits des services	<b>159 749,65 €</b>	Valorisation salaires Carré d'Argent imputés au chapitre 70 : 184 576,97 € Concessions cimetières divisées par 2 : -29 175,77 € Augmentation des produits vies scolaire / enfance : + 9 405,21 Locations de salle : - 5 352,50 €

## L'écart « Impôt et taxe »

	2018	2019	Evolution 2018-2019		Evolution moyenne annuelle 2018-2019	Evolution moyenne annuelle 2008-2013
			Montant	%		
<b>Impôts et taxes</b>	<b>6 366 086,96 €</b>	<b>6 540 864,17 €</b>	<b>174 777,21 €</b>	<b>2,73 %</b>	<b>8,68 %</b>	<b>8,25</b>

INTITULE	Ecart 2018-2019	Explications
Impôts et taxes	<b>174 777,21 €</b>	Produit des impôts : + 121 317 € FPIC : - 37 085 € Taxes sur les pyônes : + 7 020 € Droits de mutation : + 88 850 €

**Stéphane POILVÉ** : La Communauté de communes a fait le choix de diminuer la part du FPIC reversée aux communes.

## L'écart « dotation participation »

	2018	2019	Budgets 2018-2019		Evolution Moyenne annuelle mandat actuel 2018-2019	Evolution Moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2018
			Mandat	%		
Dotations, subventions	2 349 718,51 €	2 444 337,32 €	94 518,81 €	4,03 %	-0,28 %	1%

INTITULE	Écart 2018-2019	Explications
Dotations, subventions et participations	<b>94 618,81 €</b>	DGF : + 20 807 € Dotation révision PLU en 2018 : -14 855 € Fin des TAP et donc des aides de l'État (46 833 € en 2018) de de la CAF (57 060 € en 2018) Diminution DCRTP : - 5 755 € Renouvellement contrats Enfance jeunesse en 2018 et rattrapage versements sur 2019

**Stéphane POILVÉ** : Après plusieurs années de baisse, la DGF a augmenté.  
La DCRTP est l'ancienne compensation de la taxe professionnelle.

## L'écart « Autres produits de gestion courante »

	2018	2019	Budgets 2018-2019		Evolution Moyenne annuelle mandat actuel 2018-2019	Evolution Moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2018
			Mandat	%		
Produits de gestion courante	111 327,47 €	131 897,84 €	20 570,37 €	18,48 %	-3,88 %	6,7%

INTITULE	Écart 2018-2019	Explications
Revenus des immeubles	<b>20 570,37 €</b>	Reversement excédent budget lotissement Rosiers : 8 583 € Ouverture à la location du logement situé 1 place du Marché Loyer cinéma

## Dépenses et recettes financières

Dépenses		Recettes	
66 - Charges financières	346 830,54 € (364 050 €)	76 - Produits financiers	15,46 €
<b>Dépenses et recettes exceptionnelles</b>		77 - Prdts exceptionnels	23 375,94 €
67 - Charges exceptionnelles	12 047,74 €		
		EPARGNE BRUTE	1 873 335,99 €
		775 - Prdts cessions	191 564,40 €
<b>Opérations d'ordre</b>			
042 - Opérations d'ordre	593 178,28 €	042 - Opérations d'ordre	75 504,89 €
Dotation aux amortiss 401 140,17 €			Travaux en régie : 71 661,18 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
8 724 365,69 €		10 271 592,69 €	

## Résultat de fonctionnement 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
8 724 365,69 €	10 271 592,69 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
1 547 227,00 €	

## Remboursement de la dette

Dépenses	Recettes
16 - Remboursement d'emprunts <b>825 142,97 C</b> (825 142,97 C)	EPARGNE BRUTE <b>1 873 335,99 C</b>
EPARGNE NETTE <b>1 119 854,20 C</b>	TRAVAUX EN REÇU <b>73 661,18 C</b>

## Investissement 2019

	Dépenses	Recettes	
Frais d'insertion, Frais d'étude, Achat de logiciels..	20 - Immobilisations incorporelles <b>153 756,22 C</b>	EPARGNE NETTE <b>1 119 854,20 C</b>	
	10 - Dotations, fds divers, réserves <b>5 871,69 C</b>		
SYDELA : 85 685 70 € Carre d'Argent : 28 616 72 €	204 - Subventions d'équipement versées <b>116 080,40 C</b>	10 - Dotations, Fonds divers et réserves (hors 1068) <b>424 192 C</b> (- 308 000 €)	FCTVA : 296 051,70 € TAM : 129 140,30 €
	21 - Immobilisations corporelles <b>630 672,61 C</b> (744 218 €)	13 - Subventions d'équipement <b>436 240,75 C</b> (784 710 €)	
	23 - Immobilisations en cours <b>2 127 545,94 C</b> (3 000 610 €)	16 - Emprunts <b>821 600 C</b> (- 1 845 203,80 €)	
	27 - Autres immobilisations financières <b>35 300,00 C</b> (- 50 000 €)		

## Investissement 2019

### Les reports 2018

001 - Déficit antérieur reporté 826 427,38 €	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 1 437 354,49 €
---	--

### Les opérations d'ordre

Travaux en régie : 71 661,18 €

040 - Opérations d'ordre entre section 75 504,89 €	040 - Opérations d'ordre entre sections 593 178,28 €
041 - Opérations d'ordre intérieur section 12 501,00 €	041 - Opérations d'ordre intérieur section 12 501 €

Dotations aux amortissements : 401 140,17 €

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> <b>4 810 804,10 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> <b>3 825 066,52 €</b>
---	---

## Résultat d'investissement 2019

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
4 810 804,10 €	3 825 066,52 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>- 985 737,58 €</b>	

## Principaux investissements 2019

Etudes /logiciels	PLU	20 051,98 €
	<b>Sous-total</b>	<b>20 051,98 €</b>
Aménagements urbains	Route de Vannes	582 528,49 €
	Etude aménagement allée du Brivet	175 589,48 €
	Pont-Château 2030	27 596,00 €
	Aménagement îlot des Centrais	11 492,53 €
	Aménagement parking CAPS	13 106,23 €
	<b>Sous-total</b>	<b>810 312,73 €</b>
Aménagements de sécurité / accessibilité	Accès PMR Gare	96 823,77 €
	Aménagement de sécurité Le Perron - Bressun - Callac	50 091,11 €
	Vidéoprotection	21 306,87 €
	Sirènes d'alerte	21 104,40 €
	Aménagements abords salle Jean-Yves Plaisance	10 182,00 €
	Bornes incendie	8 228,05 €
	Reprise trottoirs rue Maurice Sambron / rue Grénebo	7 656,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>215 392,20 €</b>	
Acquisitions foncières diverses	Retour parcelle Agence Foncière (Coët-Rozic)	93 842,16 €
	Acquisition consorts Poulin	68 987,50 €
	Acquisitions diverses	8 106,86 €
	Agence Foncière (portage)	2 746,75 €
<b>Sous-total</b>	<b>173 683,27 €</b>	
Voirie diverse	FAVC	132 621,16 €
	Extensions réseaux AEP - Electricité	8 162,40 €
<b>Sous-total</b>	<b>140 783,56 €</b>	
Sport et vie associative	Etudes réalisation d'une aire de jeux synthétique	9 924,00 €
	Travaux sur les salles de sport	25 938,81 €
	Travaux sur les équipements sportifs de plein air	42 320,26 €
	Logiciel de gestion des salles	6 720,00 €
	Informatique (système d'impression)	6 662,32 €
	Matériels festivités	1 691,74 €
<b>Sous-total</b>	<b>93 257,13 €</b>	
Vie scolaire / enfance	Maison des jeunes	619 151,14 €
	Travaux et achats scolaires	95 385,44 €
	Travaux et achats enfance	6 890,73 €
<b>Sous-total</b>	<b>721 427,31 €</b>	

**Stéphane POILVÉ** : Explique que les études relatives à l'aménagement de l'allée du Brivet et « Pont-Château 2030 » ont permis à la Commune de disposer d'une base de travail solide pour intégrer le dispositif « Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ».

**Danielle CORNET** : Précise que le dispositif ORT a été présenté par M. le Sous-Préfet à la Communauté de communes et aux communes la composant le 6 février 2020. L'objectif est de conclure une convention entre la Ville centre, la Communauté de communes et l'État. Par la suite, les autres communes de la Communauté de communes pourront profiter de ce programme dont l'objectif est la redynamisation des centres-villes.

**Stéphane POILVÉ** : Apporte un certain nombre de précisions au fur et à mesure de la présentation :

- Désormais les sirènes d'alerte sonnent chaque premier mercredi du mois.
- Les acquisitions effectuées auprès des consorts Poulin concernent les parcelles situées à côté du parking du Landas.
- Les travaux de réalisation du terrain de football synthétique démarreront courant mars 2020.

## Principaux investissements 2019

Culture	Enveloppe investissement Carré d'Argent	28 616,72 €
	Ventilation double-flux - cinéma La Bobine	1 852,08 €
	<b>Sous-total</b>	<b>30 468,80 €</b>
Administration générale	Panneaux d'affichage électroniques	72 563,26 €
	Travaux et achats 6 place de la Gare	18 616,53 €
	Site internet / charte graphique	17 886,00 €
	Borne interactive	15 916,28 €
	Achat matériels courants (fonctionnement service)	11 321,06 €
	Informatique (système d'impression)	8 055,20 €
	Logiciel cartographie cimetières	6 176,60 €
	<b>Sous-total</b>	<b>150 534,93 €</b>
Cadre de vie	Extension cimetière Versailles	96 261,93 €
	Achat colombarium + divers	29 640,00 €
	Remise en état de chemins communaux	22 620,00 €
	Eclairage public	19 619,93 €
	Busage divers	15 631,20 €
	Aménagement feux de Quéral	11 928,60 €
	Mission MCO promenade mellifère	5 157,20 €
	Travaux réhabilitation accès grottes Grénebo	535,18 €
	Travaux de voirie / sécurité (signalisation - panneaux 50/70)	7 681,17 €
	Mise en place d'abris marras	5 376,00 €
	Achat balayeuse	156 648,55 €
	Achat véhicule (benne)	40 190,97 €
	Achat matériels courants (dont fonctionnement service)	10 518,84 €
<b>Sous-total</b>	<b>431 809,57 €</b>	
Salles polyvalentes	Travaux d'extension et de rénovation de la salle de Saint-Roch	175 291,94 €
Salles polyvalentes	Travaux divers dont rénovation salle verte	31 258,13 €
CTM	Matériel - mobilier + travaux divers	13 172,24 €
Logements	Travaux sur les logements (parc locatif)	4 621,58 €
Eglises	Travaux sur les églises	420,00 €
Divers	Achats et travaux divers	15 570,80 €
	<b>Sous-total</b>	<b>240 334,69 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 026 056,17 €</b>

**Stéphane POILVÉ** : Les dépenses liées à la ventilation double flux du cinéma La Bobine correspondent aux études réalisées.

La borne interactive mentionnée se situe au pied de la mairie.

Les dépenses relatives à la promenade mellifère interviendront en 2020 et 2021, tout comme celles portant sur les grottes de Grénébo.

Les abris marins sont les abris bus.

Les peintures de la salle Saint-Roch seront réalisées en 2020.

CA 2019 : Investissement recettes	
OBJET	Subventions perçues
FRES - Région Pays de la Loire	15 429,92 €
Salle Roland Loquet - Conseil départemental	72 266,00 €
Aménagement poste de travail - FIPHFP	1 587,38 €
Requalification route de Vannes - Etat	61 250,00 €
Maison des jeunes - Etat	74 650,38 €
Maison des jeunes - Région	89 586,60 €
Maison des jeunes - Département	23 396,00 €
Maison des jeunes - CAF	50 400,00 €
Chemins de randonnées Coët-Roz - Conseil départemental	700,00 €
Eclairage public (retour TVA) - SYDELA	30 103,47 €
Amendes de police - Etat	13 518,00 €
Divers extensions de réseaux - Particuliers	3 368,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>436 240,75 €</b>

Travaux en régie 2019	
TRAVAUX SUR LE GROUPE SCOLAIRE QUERAL	9 569,62 €
TRAVAUX SUR LE GROUPE SCOLAIRE DU CHAT PERCHE	1 453,32 €
TRAVAUX SUR LES SALLES POLYVALENTES	7 361,49 €
TRAVAUX SUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS	2 732,17 €
RENOVATION 6 PLACE DE LA GARE	17 820,27 €
RENOVATION BUREAU CCAS	5 987,07 €
CREATION AIRE DE CAMPING GAR	929,25 €
TRAVAUX DIVERS DE BATIMENTS	7 934,45 €
INSTALLATIONS JARDINIERS CIMETIERES	2 778,49 €
INSTALLATION JARDINIERS BRESSUN (aménagement de sécurité)	2 800,98 €
CREATION PARTERRE FEUX DE QUERAL	2 558,24 €
CREATION PARTERRE ENTREE CIMETIERE VILLE	1 360,76 €
TRAVAUX DIVERS VOIRIE / ESPACES VERTS	8 375,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>71 661,18 €</b>

**Stéphane POILVÉ** : Les travaux en régie correspondent aux travaux réalisés directement par les agents de la Commune.



## Résultats de l'exercice 2019

Section de fonctionnement	Dépenses	8 724 365,69 €
	Recettes	10 271 592,69 €
	Résultat	1 547 227,00 €
Section d'investissement	Dépenses	4 810 804,10 €
	Recettes	3 825 066,52 €
	Résultat	- 985 737,58 €
<b>Résultat Global</b>		<b>561 489,42 €</b>
<b>Autofinancement</b>		<b>1 119 854,20 €</b>
<b>Emprunt</b>		<b>921 600 €</b>

## Budget principal

- COMPTE ADMINISTRATIF 2019
- **COMPTE DE GESTION 2019**
- AFFECTATION DU RESULTAT 2019

# Compte de gestion 2019

044106  
TRES. PONTCHATEAU



Ex II-1  
Exercice 2019

20100 - PONTCHATEAU

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 422 441,00	9 990 203,11	16 412 644,20
Titres de recettes émis (b)	3 825 066,32	10 351 638,03	14 176 604,55
Rabais/cesses de titres (c)		80 035,34	80 035,34
Recettes nettes (d = b - c)	3 825 066,32	10 271 592,69	14 096 659,21
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 422 441,00	9 990 203,11	16 412 644,20
Mandats émis (f)	3 982 894,96	8 926 144,53	12 909 039,51
Annulations de mandats (g)	518,26	201 278,84	202 297,10
Dépenses nettes (h = f - g)	3 982 376,72	8 724 865,69	12 706 242,41
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		1 547 227,00	1 389 916,80
(a - e) Déficit	157 310,20		

# Compte de gestion 2019

044106  
TRES. PONTCHATEAU



Ex II-2  
Exercice 2019

20100 - PONTCHATEAU

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	-828 427,38		-157 310,20		-985 737,58
Fonctionnement	1 437 154,49	1 437 354,49	3 547 227,00		1 547 227,00
<b>TOTAL I</b>	608 927,11	1 437 354,49	3 389 916,80		361 489,42
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>10990-CARRÉ D'ARGENT PONTCHATE</b>					
Investissement	10 725,00		493,46		11 218,46
Fonctionnement	41 948,59		3 846,17		45 794,76
<b>Sous-Total</b>	52 673,59		4 339,63		57 013,22
<b>20600-LOT LA CHASSELANDIERE PO</b>					
Investissement	-41 270,34		132,10		-41 458,24
Fonctionnement	41 839,83				41 839,83
<b>Sous-Total</b>	369,49		132,10		301,64
<b>28700-LOT HAMEAU PRIEURE PONTC</b>					
Investissement					

## Compte administratif 2019

- Approbation du compte de gestion
- Vote du compte administratif

## Budget principal

- **COMPTE DE GESTION 2019**
- **COMPTE ADMINISTRATIF 2019**
- **AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

**PROPOSITION**

**En investissement au compte 1068    1 547 227,00 €**

**En fonctionnement au compte 002            0.00 €**

Budget principal

- Vote affectation des résultats



## Budget principal

- Vote des taux d'imposition 2020

	2019	2020
Taxe d'habitation	16,56	16,56
Taxe foncière (bâti)	21,41	21,41
Taxe foncière (non bâti)	41,07	41,07

	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux en %	Produits prévisionnels
Taxe d'habitation	12 691 000 €	16,56	2 101 630 €
Taxe foncière (bâti)	10 882 000 €	21,41	2 329 836 €
Taxe foncière (non bâti)	222 000 €	41,07	91 175 €

**BP**  
Budget  
principal

**BP 2020 : section de fonctionnement**

	Dépenses	Recettes	
Eau, gaz, électricité Carburant, entretien véhicules Assurances, honoraires Entretiens espaces verts, bâtiments Fournitures administr., fêtes ...	011 - Charges à caractère général 2 005 019 € (1 873 652,44€)	013 - Atténuation de charges 75 000 € (98 087,09€)	Assurances, CAE, CPAM...
	012 - Charges de Personnel 4 670 000 € (4 556 317,79€)	70 - Produits des services 743 370 € ( 767 815,21 €)	ALSH + Périscolaire : 210 000 € Restauration scolaire : 225 000 € Locations de salles : 21 000 € Busages + travaux... : 14 010 € Cimetières : 20 000 € Occupation du domaine : 26 600 € Remboursements de charges : 226 750 €
Degrés, TF jeunes agriculteurs	014 - Atténuation de produits 2 000 €	73 - Impôts et taxes 6 533 380 € (6 349 854,17€)	IL/IE/IFNB : 4 522 000 € Com Com : 1 081 610 € FNDR : 46 996 € FPIC : 116 964 € Pylônes : 293 000 € Taxes électrique : 185 000 € Droits de mutation : 250 000 € Droits de places : 38 500 €
Redevances - concessions : 64 000 € Carre d'argent : 320 000 € Élats : 152 700 € OGEC : 395 000 € Équipements sportifs : 40 000 € Activités scolaires + piscines : 52 250 € PNR + GBM : 14 400 € CCAS : 47 000 € Subventions : 265 000 € Divers : 6 000 €	65 - Autres charges de gestion courante 1 296 350 € (1 211 400,80€)	74 - Dotations et participations 2 388 200 € (2 444 317,32€)	DCF : 1 193 000 € DSU : 395 000 € BNP : 380 000 € DCRIP : 17 000 € Dot, diverses : 93 200 € Compensations fiscales : 196 900 € CAF : 157 000 € Participations écoles est. + RA5ED : 15 000 € FNCSFT : 11 000 € FCTVA : 5 000 € FDPTP : 15 000 €
	023 - Virement à la section d'investissement 1 190 096,09 €	75 - Autres produits de gestion courante 124 500 € (1 11 897,84€)	Loyers : 124 500 €

## Les écarts sur les charges

	2019	2020	Evolution 2019-2020		Evolution Moyenne annuelle mandat actuel 2019-2019	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2019
			Montant	%		
Charges générales	1 973 652,44 €	2 005 019 €	31 366,56 €	1,59%	0,66%	1,3%

Augmentation des charges à caractère général estimée à 1,59 % en 2020

	2019	2020	Evolution 2019-2020		Evolution Moyenne annuelle mandat actuel 2019-2019	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2019
			Montant	%		
Personnel	4 556 317,79 €	4 670 000 €	113 682,21 €	2,50%	3,69%	3,7%

Objectif d'augmentation des charges de personnel de 2,50 % en 2020 en prenant en compte les éléments liés à l'organisation des services.

	2019	2020	Evolution 2019-2020		Evolution Moyenne annuelle mandat actuel 2019-2019	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2019
			Montant	%		
Autres charges de gestion	1 241 400,90 €	1 296 350,00 €	54 949,10 €	4,43%	1,91%	1,3%

Maintien de la subvention d'équilibre au Carré d'Argent (320 000 €)

Maintien de la participation au CCAS (67 000 €)

Stabilisation forfait sur les contrats d'association des écoles privées

Charges de fonctionnement sur les gymnases communautaires

**Stéphane POILVÉ** : Depuis la réouverture des gymnases Quéral et Galfione, la Commune doit régler 12€ par heure à la Communauté de communes à chaque utilisation de la salle (mise à disposition aux associations, aux écoles... de Pont-Château).

## Les écarts sur les produits

	2019	2020	Evolution 2019-2020		Evolution Moyenne annuelle mandat actuel 2019-2019	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2019
			Montant	%		
Atténuations de charges	96 097,46 €	75 800,00 €	-20 297,46 €	-21,23%	-15,69%	14,8%

Fin des contrats d'insertion

Bascule reversement Carré d'Argent sur le chapitre 70

	2019	2020	Evolution 2019-2020		Evolution Moyenne annuelle mandat actuel 2019-2019	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2019
			Montant	%		
Produits des services	767 935,21 €	743 370,00 €	-24 565,21 €	-3,20%	4,95%	15,8%

Prudence sur le produit des concessions funéraires

Fin de la valorisation des coûts de fonction support auprès du budget assainissement

## Les écarts sur les produits

	2019	2020	Evolution 2019-2020		Evolution moyenne annuelle 2019-2019	Evolution moyenne annuelle 2007-2019
			Montant	%		
<b>Impôts et taxes</b>	6 540 864,17 €	6 533 380,00 €	-7 484,17 €	-0,11%	9,69%	-3,2%

Taxes foncières et d'habitation : + 103 466 € sans hausse des taux.  
Fourchettes basse pour les droits de mutation

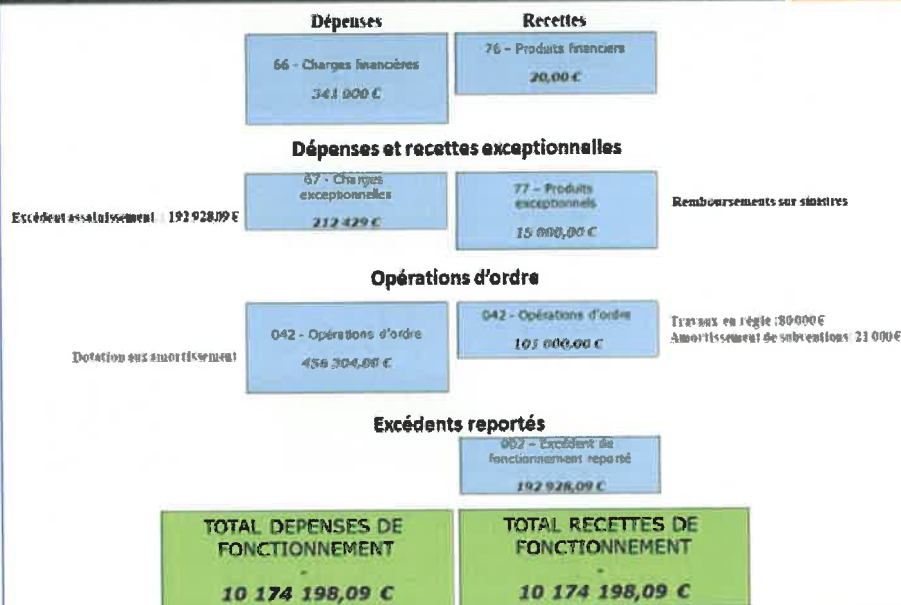
	2019	2020	Evolution 2019-2020		Evolution Moyenne annuelle mandat actuel 2019-2019	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2019
			Montant	%		
<b>Dotations, subventions</b>	2 444 337,32 €	2 388 200 €	-56 137,32 €	-2,30%	-0,28%	5%

Evolution mesurée de la Dotation Globale de Fonctionnement (DF - DSU - DNP)  
Prévision à la baisse du reversement « paris hippiques ».  
Baisse participations CAF en 2020 (rappel encaissé en 2019)

	2019	2020	Evolution 2019-2020		Evolution Moyenne annuelle mandat actuel 2019-2019	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2019
			Montant	%		
<b>Produits de gestion courants</b>	131 897,02 €	124 500,00 €	-7 397,02 €	-5,61%	-0,46%	9,7%

Reversement de l'excédent du lotissement des Rosiers en 2019 : 8 583 €

## BP 2020 : dépenses et recettes financières





## BP 2020 : remboursement de la dette

Dépenses	Recettes
16 - Remboursement d'emprunts 815 000,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement 1 190 090,09 €

## BP 2020 : Investissement dépenses

<b>Etudes / logiciels</b>	PLU	70 742,00 €
	Roule de Vannes	510 243,00 €
	Etude aménagement allée du Brivet	94 415,00 €
<b>Aménagements urbains</b>	Aménagement IBI des Centrais	61 255,00 €
	Convention financière	55 000,00 €
	Enveloppe études lycée	50 330,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>771 243,00 €</b>
<b>Aménagements de sécurité / accessibilité</b>	Accès PMR Gare	338 110,00 €
	Aménagements de sécurité vilages	50 000,00 €
	Aménagements stationnements PMR	30 000,00 €
	Bornes incendie	10 000,00 €
	Travaux de sécurisation des cheminements piétons	7 000,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>435 110,00 €</b>
<b>Acquisitions foncières diverses</b>	Acquisitions diverses	106 900,00 €
	Agence Foncière (portage)	2 760,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>111 660,00 €</b>
<b>Voie diverse</b>	PAVC	130 000,00 €
	Extension réseau AEP - Electricité	40 000,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>170 000,00 €</b>
<b>Sport et vie associative</b>	Réalisation d'une aire de jeux synthétique	981 338,00 €
	Acquisition de la salle multifonction Quéral	400 000,00 €
	Boulodrome - sanitaires + local bar	70 000,00 €
	Stade du Pinson - arrosage + travaux salle de réunion + dalle béton	45 000,00 €
	Salle du Pinson - changement des paniers de basket	10 000,00 €
	Halle de tennis - travaux de rénovation charpente et toiture	6 800,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>1 492 936,00 €</b>
<b>Vie scolaire / enfance</b>	Maison des jeunes - solde construction	608,00 €
	Travaux et achats vie scolaire / enfance	235 000,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>235 608,00 €</b>

**Stéphane POILVÉ** : L'achèvement des travaux d'aménagement de l'îlot des Centrais est prévue pour la fin de l'année 2020 ou le début de l'année 2021.

La convention financière à intervenir émane de discussions avec la Région, le Département et la SNCF.

Il est prévu de revoir les accès aux places PMR situées autour des bâtiments publics afin de les rendre plus accessibles.

Les dépenses liées à la réalisation de l'aire de jeux synthétiques comprennent l'éclairage, ainsi que le système de récupération des eaux pluviales, destinées à arroser les terrains en herbe.

## BP 2020 : Investissement dépenses

Culture	Vernéation double-flux - cinéma La Bobine	58 872,00 €
	Carré d'Argent - Enveloppe investissement 2020	30 000,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>88 872,00 €</b>
Services généraux	Equipements divers des services	80 000,00 €
	Mairie - Travaux "énergétiques" sur le bâtiment informatique	40 000,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>170 000,00 €</b>
Cadre de vie	Extension cimetière Versailles 2ème tranche	121 000,00 €
	Mission MO promenade molléfière + travaux	62 200,00 €
	Eclairage public	80 000,00 €
	Toilettes publiques (Eglises St-Martin et St-Roch + Calvaire)	50 000,00 €
	Remise en état de chemins communaux	25 000,00 €
	Travaux carrière de Grénébo (chaussé-sours)	24 250,00 €
	Vidéoprotection	17 000,00 €
	Achat columbariums + divers	15 840,00 €
	Chemins de randonnée (platelage Coët-Roz)	7 500,00 €
	Aménagement massif pour luminaires	5 000,00 €
	Travaux de busage - route de Saint-Roch - Bosné	5 000,00 €
		<b>Sous-total</b>
Salle de Saint-Roch	Travaux d'extension cuisine + accessibilité Toilettes	45 884,00 €
Salle de la Boule d'Or	Travaux divers	45 000,00 €
Salle Jean-Yves Plaisance	Travaux + équipements de cuisine + sonorisation	35 400,00 €
Monument aux morts	Rénovation du monument aux morts	30 000,00 €
Centre médico-social	Etude diagnostique - changement de destination	10 000,00 €
Eglise Saint-Martin	Remise aux normes électrique	10 000,00 €
Chapelle du Calvaire	Rénovation de la chapelle	5 000,00 €
Eglise Saint-Roch	Remise aux normes éclairage principal	1 600,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>182 884,00 €</b>
Enveloppe travaux et achats divers	Travaux et achats sur bâtiments divers	300 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 443 854,00 €</b>

**Stéphane POILVÉ :** Les travaux énergétiques sur la mairie consistent à remplacer les fenêtres afin de diminuer le coût des dépenses énergétiques (meilleure isolation thermique et phonique).

Une enveloppe annuelle récurrente est destinée au financement des travaux d'éclairage public.

Le platelage du sentier de Coët Roz devait être réparé plus tôt, mais les conditions météorologiques n'étaient pas réunies.

Pour éviter une fermeture complète de la salle de la Boule d'or, les travaux seront d'abord réalisés dans le hall et les toilettes, puis, dans un second temps, dans la grande salle.

Afin de tenir compte des observations émises par les particuliers et par les professionnels, il a été décidé de réaliser des travaux dans la salle Jean-Yves Plaisance et plus particulièrement dans la cuisine.

Des noms seront rajoutés sur le monument aux morts.

Le Centre Médico-Social doit s'installer à la place du centre technique du Département. Les locaux libérés accueilleront le regroupement des trésoreries (Pont-Château, Savenay, Guérande, La Baule), initié par la Direction générale des Finances publiques, dans le cadre de la réorganisation de ses services locaux.

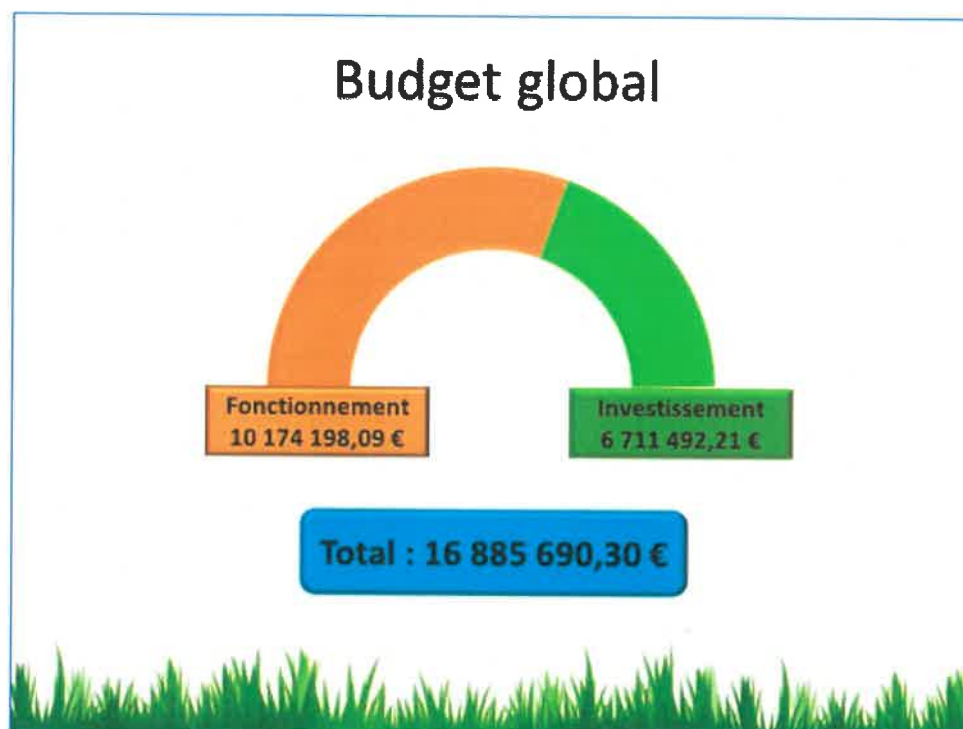
## BP 2020 : Investissement recettes

OBJET	Inscrites au BP
Convention financière - Conseil Départemental	22 665,00 €
Convention financière - Région des Pays de Loire	15 187,00 €
Convention financière - Réseau Ferré de France	42 503,00 €
Salle multifonction Quéral - Région des Pays de Loire	137 472,00 €
Maison des jeunes - Région des Pays de Loire	56 414,40 €
ADAP 2016 - Etat	49 000,00 €
ADAP 2016 - Etat	95 000,00 €
ADAP 2017 - Etat	39 200,00 €
Route de Vannes Tranches 1 et 2 - Conseil Départemental	113 910,00 €
Etude allée du Brivet - Région des Pays de Loire	15 000,00 €
Restauration entrée grotte Grénébo - Europe	10 433,00 €
Restauration entrée grotte Grénébo - Etat	5 314,00 €
Divers - Extension réseaux des particuliers	33 103,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>635 201,56 €</b>

## Investissement 2020



## Budget global



**Danielle CORNET :** Remercie M. Stéphane POILVÉ pour sa présentation claire et synthétique. Ajoute que l'ensemble des éléments a été présenté de façon plus détaillée lors de la Commission Finances du 28 janvier 2020, commission au cours de laquelle les élus ont pu échanger sur le budget.

Indique que la Commune a connu un contexte tout à fait exceptionnel lié à une baisse inédite des dotations de l'Etat, sous le double effet des politiques gouvernementales de redressement des comptes publics, et du dépassement du seuil des 10 000 habitants. Malgré cela, la situation budgétaire de la Commune est saine au terme des 6 années de mandat :

- Entre le 31/12/2013 et le 31/12/2019, les charges à caractère général n'ont augmenté que de 0,66% en moyenne par an.
- La masse salariale de 3,66%.
- Les autres charges de gestion de 1,91%.
- La dette a diminué, malgré un programme d'investissements soutenu : 15,5 M€ sur le budget principal.
- La capacité d'autofinancement nette moyenne sur le mandat s'établit à 940 000 €.

*S'agissant de la masse salariale, l'évolution des effectifs de la Commune a été maîtrisée dans un contexte de forte croissance de la Commune : toutes catégories d'agents confondus (titulaires + contractuels), les effectifs sont passés de 108 agents en 2013, à 117 au 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

*Durant cette période, la population a augmenté de 1 000 habitants environ, de nouveaux équipements municipaux ont été créés (salle Roland Loquet, Maison des jeunes), de nouveaux services à la population ont été proposés (création du pôle Animations, Vie associative, Sport – AVAS, expérimentation Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée - TZCLD).*

*Propose de procéder au vote groupé des comptes de gestion des budgets annexes et du budget principal.*

## **DÉLIBÉRATION N°2020-011 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 / BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'avis favorable de la commission Finances locales en date du 28 janvier 2020.

M. Stéphane POILVÉ présente le Compte de Gestion 2019 du Budget annexe Assainissement.

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2019 du budget annexe Assainissement, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

## **DÉLIBÉRATION N°2020-013 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »**

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'avis favorable de la commission Finances locales en date du 28 janvier 2020,

M. Stéphane POILVÉ présente le Compte de Gestion 2019 du Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière ».

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2019 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière », établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

## **DÉLIBÉRATION N°2020-017 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LES ROSIERS »**

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'avis favorable de la commission Finances locales en date du 28 janvier 2020.

M. Stéphane POILVÉ présente le Compte de Gestion 2019 du Budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers ».

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2019 du budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers », établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

## **DÉLIBÉRATION N°2020-020 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 / BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES « CARRE D'ARGENT »**

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'avis favorable de la commission Finances locales en date du 28 janvier 2020.

M. Stéphane POILVÉ présente le Compte de Gestion 2019 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent ».

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2019 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

## **DÉLIBÉRATION N°2020-024 – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019 / BUDGET PRINCIPAL**

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Vu l'avis favorable de la commission Finances locales en date du 28 janvier 2020.

M. Stéphane POILVÉ présente le Compte de Gestion 2019 du Budget Principal.

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2019 du Budget Principal, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

***Danielle CORNET** : Confie la présidence de l'assemblée à M. Paul LONGATTE, 1<sup>er</sup> adjoint, pour le vote des comptes administratifs des différents budgets.  
Se retire.*

## **DÉLIBÉRATION N°2020-012 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 / BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'article L.2121-14 -21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

Vu l'avis favorable de la commission Finances locales, en date du 28 janvier 2020,

Considérant que Mme Danielle CORNET, Maire, s'est retirée pour confier la présidence de l'assemblée à M. Paul LONGATTE, 1<sup>er</sup> adjoint.

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement, lequel peut se résumer de la façon suivante :

	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>
	478 470.61 €	673 330.32 €
<b>Résultat</b>	<b>194 859.71 €</b>	
	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Recettes d'investissement</b>
	1 111 026.33 €	1 000 338.12 €
<b>Résultat</b>	<b>- 110 688.21 €</b>	
<b>Résultat global</b>	<b>84 171.50 €</b>	
	<b>Dettes en capital au 1er janvier 2019</b>	<b>2 509 354.65 €</b>

## **DÉLIBÉRATION N°2020-014 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »**

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'article L.2121-14 -21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

Vu l'avis favorable de la commission Finances locales, en date du 28 janvier 2020,

Considérant que Mme Danielle CORNET, Maire, s'est retirée pour confier la présidence de l'assemblée à M. Paul LONGATTE, 1<sup>er</sup> adjoint.

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière », lequel peut se résumer de la façon suivante :

	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>
	466 525.56 €	508 365.44 €
<b>Résultat</b>	<b>41 839.88 €</b>	
	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Recettes d'investissement</b>
	538 352.06 €	496 893.82 €
<b>Résultat</b>	<b>- 41 458.24 €</b>	
<b>Résultat global</b>	<b>381.64 €</b>	

## DÉLIBÉRATION N°2020-018 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LES ROSIERS »

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'article L.2121-14 -21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

Vu l'avis favorable de la commission Finances locales, en date du 28 janvier 2020,

Considérant que Mme Danielle CORNET, Maire, s'est retirée pour confier la présidence de l'assemblée à M. Paul LONGATTE, 1<sup>er</sup> adjoint.

### DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers », lequel peut se résumer de la façon suivante :

	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>
	17 021.44 €	17 021.44 €
<b>Résultat</b>	<b>0.00 €</b>	
	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Recettes d'investissement</b>
	4 219.07 €	4 219.07 €
<b>Résultat</b>	<b>0.00 €</b>	
<b>Résultat global</b>	<b>0.00 €</b>	

## DÉLIBÉRATION N°2020-021 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 / BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES « CARRE D'ARGENT »

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'article L.2121-14 -21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif.

Vu l'avis favorable de la commission Finances locales, en date du 28 janvier 2020.

Considérant que Mme Danielle CORNET, Maire, s'est retirée pour confier la présidence de l'assemblée à M. Paul LONGATTE, 1<sup>er</sup> adjoint.

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », lequel peut se résumer de la façon suivante :

	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>
	426 955.51 €	472 750.27 €
<b>Résultat</b>	<b>45 794.76 €</b>	
	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Recettes d'investissement</b>
	50 078.95 €	61 297.41 €
<b>Résultat</b>	<b>11 218.46 €</b>	
<b>Résultat global</b>	<b>57 013.22 €</b>	

## **DELIBÉRATION N°2020-025 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 / BUDGET PRINCIPAL**

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Vu l'article L.2121-14 -21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif.

Vu l'avis favorable de la commission Finances locales, en date du 28 janvier 2020,

Considérant que Mme Danielle CORNET, Maire, s'est retirée pour confier la présidence de l'assemblée à M. Paul LONGATTE, 1<sup>er</sup> adjoint.

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2019 du Budget Principal, lequel peut se résumer de la façon suivante :

	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>
	8 724 365.69 €	10 271 592.69 €
<b>Résultat</b>	<b>1 547 227.00 €</b>	
	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Recettes d'investissement</b>
	4 810 804.10 €	3 825 066.52 €
<b>Résultat</b>	<b>- 985 737.58 €</b>	
<b>Résultat global</b>	<b>561 489.42 €</b>	
<b>Autofinancement</b>	<b>1 119 854.20 €</b>	
	<b>Dettes en capital au 31 décembre 2019</b>	<b>9 112 723.64 €</b>
	<b>Emprunt réalisé en 2019</b>	<b>921 600 €</b>



*Retour de Mme Danielle CORNET, Maire, qui reprend la présidence de l'assemblée.*

## **DÉLIBÉRATION N°2020-019 – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LES ROSIERS »**

Considérant que l'ensemble des opérations de réalisation du lotissement « Les Rosiers » est achevé ;

Considérant l'adoption du Compte administratif 2019 du budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers », conformément au Compte de gestion ;

Considérant la nécessité d'intégrer dans l'actif du Budget principal les travaux d'aménagement réalisés sur le domaine public communal ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances locales, en date du 28 janvier 2020,

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De clore le budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers » à compter de ce jour.
- > D'intégrer dans l'actif du budget principal les travaux d'aménagement réalisés sur le domaine public communal.
- > D'autoriser Madame la Trésorière Municipale à procéder aux écritures correspondantes, par opération d'ordre non-budgétaire.

*Danielle CORNET : Propose aux élus de procéder aux votes des affectations de résultats des différents budgets.*

## **DÉLIBÉRATION N°2020-015 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »**

Dans le cadre de la comptabilité M 14 régissant les budgets des Collectivités Territoriales, il est nécessaire d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière », soit 41 839.88 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances locales, en date du 28 janvier 2020,

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2019 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière » pour la somme de 41 839.88 € de la façon suivante :
  - en section de fonctionnement : 41 839.88 € à l'article 002.

## **DÉLIBÉRATION N°2020-022 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 / BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES « CARRE D'ARGENT »**

Dans le cadre de la comptabilité M 14 régissant les budgets des Collectivités Territoriales, il est nécessaire d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », soit 45 794.76 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances locales, en date du 28 janvier 2020,

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2019 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », pour la somme de 45 794.76 € de la façon suivante :
  - en section de fonctionnement : 45 794.76 € à l'article 002.

## **DÉLIBÉRATION N°2020-026 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 / BUDGET PRINCIPAL**

Dans le cadre de la comptabilité M 14 régissant les budgets des Collectivités Territoriales, il est nécessaire d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 du Budget Principal, soit 1 547 227.00 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances locales, en date du 28 janvier 2020.

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2019 du Budget Principal pour la somme de 1 547 227.00 € de la façon suivante :
  - en section d'investissement : 1 547 227.00 € à l'article 1068.

## **DÉLIBÉRATION N°2020-016 – BUDGET PRIMITIF 2020 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »**

Vu l'avis favorable de la commission Finances locales, en date du 28 janvier 2020,

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselanière », lequel peut se résumer de la façon suivante :

<b>Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à</b>
523 315.88 €
<b>Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à</b>
555 544.24 €

## DÉLIBÉRATION N°2020-023 – BUDGET PRIMITIF 2020 / BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES « CARRE D'ARGENT »

Vu l'avis favorable de la commission Finances locale, en date du 28 janvier 2020.

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », lequel peut se résumer de la façon suivante :

<b>Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à</b>
476 527 €
<b>Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à</b>
68 949,46 €

## DÉLIBÉRATION N°2020-027 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 : TAXE D'HABITATION, TAXE FONCIERE (BATI), TAXE FONCIERE (NON BATI)

Il est proposé de délibérer sur les taux d'imposition des trois taxes directes communales : Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti.

	2019	2020
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>16,56</b>	<b>16,56</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	<b>21,41</b>	<b>21,41</b>
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	<b>41,07</b>	<b>41,07</b>

La commission Finances Locales réunie le 28 janvier 2020 a examiné la proposition de stabilité des taux d'imposition communale et a émis un avis favorable.

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières (bâti et non bâti) pour l'année 2020.

	2019	2020
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>16,56</b>	<b>16,56</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	<b>21,41</b>	<b>21,41</b>
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	<b>41,07</b>	<b>41,07</b>

## DÉLIBÉRATION N°2020-028 – BUDGET PRIMITIF 2020 / BUDGET PRINCIPAL

Vu l'avis favorable de la commission Finances locales, en date du 28 janvier 2020,

### DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le budget primitif 2020 du Budget Principal, lequel peut se résumer de la façon suivante :

<b>Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à</b>
10 174 198.09 €
<b>Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à</b>
6 711 492.21 €

*Danielle CORNET* : Indique que les votes relatifs au budget sont clos. Propose de délibérer sur le reste des points inscrits à l'ordre du jour.

## DÉLIBÉRATION N°2020-029 – PROPOSITION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE REMBOURSEMENT DU PRET SOUSCRIT PAR LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT SELA DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DE COËT-ROZIC

*Stéphane POILVÉ* : Présentation du projet de délibération.

Vu les articles L2252-1 à 2252-5 et D 1511-30 à 1511-35, du Code général des collectivités territoriales, relatifs aux garanties d'emprunt accordées par les communes,

Les garanties d'emprunt appartiennent à la catégorie des engagements hors bilan. En effet, une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit de ses bénéficiaires ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

Loire Atlantique-Développement SELA a sollicité la commune de Pont-Château afin d'obtenir une garantie d'emprunt nécessaire au financement des acquisitions foncières, études et travaux à réaliser dans le cadre de la ZAC Coët Rozic.

Les caractéristiques du prêt souscrit par Loire Atlantique-Développement SELA auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée sont les suivantes :

<b>Montant du prêt</b>	1 000 000 €
<b>Objet</b>	Financement de la ZAC de Coët Rozic à Pont-Château
<b>Périodicité</b>	Trimestrielle
<b>Durée</b>	48 mois
<b>Frais de dossier</b>	1 000 €
<b>Taux</b>	0,45% (taux fixe)
<b>Amortissement</b>	16 échéances (échéances constantes)

Vu l'avis favorable de la Commission Finances locales, en date du 28 janvier 2020,

*Danielle CORNET* : Précise que ce point a été étudié en amont du Conseil, lors de la commission Finances.

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par à l'unanimité :

- > D'accorder à Loire Atlantique-Développement SELA une garantie à hauteur de 80% pour le remboursement de toute somme due au titre de l'emprunt d'un montant total de 1 000 00€ (un million euros) souscrit par celle-ci auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée et dont les caractéristiques sont les suivantes :

<b>Montant du prêt</b>	1 000 000 €
<b>Objet</b>	Financement de la ZAC de Coët Rozic à Pont-Château
<b>Périodicité</b>	Trimestrielle
<b>Durée</b>	48 mois
<b>Frais de dossier</b>	1 000 €
<b>Taux</b>	0,45% (taux fixe)
<b>Amortissement</b>	16 échéances (échéances constantes)

*Quotité garantie : 80% (800 000€)*

- > De s'engager, au cas où l'Emprunteur, pour quelques motifs que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, dans la limite de la quotité garantie, ainsi que les intérêts moratoires encourus, indemnité, frais et commission, sur simple demande du Crédit Agricole Atlantique Vendée, adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le Crédit Agricole Atlantique Vendée discute au préalable avec l'organisme défaillant.
- > De s'engager, pendant toute la durée de l'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant habilité, à signer le contrat de prêt, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur, ainsi qu'à signer la convention de garantie à passer entre la commune de Pont-Château et Loire-Atlantique Développement SELA.

## **ENVIRONNEMENT, ESPACE RURAL, URBANISME, PATRIMOINE COMMUNAL**

### **DÉLIBÉRATION N°2020-030 – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°13 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

*Armelle MOYON : Présentation du projet de délibération.*

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L 153-37, L 153-45 et suivants.

Vu le Plan Local d'Urbanisme révisé approuvé le 22 mai 2006, modifié le 3 juin 2010, le 29 septembre 2011, le 19 février 2013, le 18 février 2014, le 23 octobre 2014, le 16 décembre 2014, le 23 juin 2015, le 15 septembre 2015, le 20 septembre 2016, 17 septembre 2019, le 10 décembre 2019.

Vu l'arrêté du Maire n°2019-588, en date du 3 décembre 2019, prescrivant la procédure de modification simplifiée n°13 du Plan Local d'Urbanisme, afin de modifier le zonage des parcelles correspondant à l'emprise du futur lycée et ses abords.

Vu la délibération du Conseil municipal n°2019-138, en date du 10 décembre 2019, fixant les conditions de mise à disposition au public du dossier de modification n°13 du Plan Local d'Urbanisme.

Le projet de modification simplifiée n°13 du Plan Local d'Urbanisme a été notifié aux personnes publiques associées le 12 décembre 2019. Par ailleurs, conformément à la délibération du 10 décembre 2019, une mise à disposition du dossier a été effectuée du 23 décembre 2019 au 24 janvier 2020.

A l'issue de cette mise à disposition, le bilan de la concertation doit être présenté au Conseil Municipal. Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme est ensuite soumis à son approbation.

Considérant qu'aucune remarque ou observation n'a été portée au registre mis à disposition du public,

Entendu le bilan de la mise à disposition,

Considérant que la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique, le Conseil Régional des Pays de la Loire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loire-Atlantique et le Conseil Départemental de Loire-Atlantique ont indiqué ne pas avoir de remarque sur le projet.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification simplifiée n°13 du Plan Local d'Urbanisme.

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement, espace rural, urbanisme, patrimoine communal, en date du 29 janvier 2020.

**Armel MOYON** : Explique que la modification du PLU permet d'adopter le même zonage que celui retenu pour le collège et ses abords.

**Danielle CORNET** : Indique que la Région poursuit les études relatives à l'implantation du lycée dans le secteur du Landas.

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver la modification simplifiée n°13 du Plan Local d'Urbanisme, telle qu'annexée à la délibération.
- > De dire que la présente modification fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal.
- > De dire que le dossier de modification simplifiée approuvé du Plan Local d'Urbanisme sera tenu à disposition du public à la mairie de Pont-Château (Place Dominique David, Accueil), aux jours et heures habituels d'ouverture.
- > De dire que la délibération et les dispositions résultant de cette modification seront exécutoires à compter de sa transmission en Préfecture et dès l'accomplissement de la dernière mesure de publicité (affichage en mairie et insertion dans un journal diffusé dans le Département de Loire-Atlantique).
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

### **DELIBÉRATION N°2020-031 – ACQUISITION DE LA PARCELLE ZR 478**

**Armel MOYON** : Présentation du projet de délibération.

Dans le cadre de la sécurisation du carrefour de la Grivolais et pour faciliter l'aménagement de futures liaisons douces, l'acquisition de la parcelle ZR 478, d'une superficie de 12 771 m<sup>2</sup>, est nécessaire. Cette opération permet de réaliser dès à présent un aménagement sans attendre le réaménagement futur de la route départementale 773.

Il est précisé qu'à l'arrière de la parcelle ZR 478, se trouve la parcelle ZR 107, actuellement exploitée par un agriculteur qui souhaite l'acquérir.

Ces deux parcelles, séparées par un fossé communal, sont classées en zone naturelle au PLU en vigueur.

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement, espace rural, urbanisme, patrimoine communal, en date du 29 janvier 2020,

**Armel MOYON** : Explique que l'aménagement envisagé est un giratoire.

**Danielle CORNET** : Indique que la Commune et le Département sont très actifs sur ce sujet. Ainsi, une réunion réunissant M. le Sous-Préfet, le Département, les services de la Direction interdépartementale des routes (DIRO) et la Commune s'est tenue courant décembre au Département afin de convenir du scénario à retenir, en vue de la réalisation d'un giratoire. Cet aménagement sécurisera la sortie de la RN sur la RD 773, fluidifiera la circulation et permettra la mise en place de liaisons douces.

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'acquérir la parcelle ZR n°478, située au lieu-dit Bresnel, d'une superficie de 12 771 m<sup>2</sup>, au prix de 3 192,75 € et de prendre en charge les indemnités d'éviction.
- > D'approuver la prise en charge par la Commune des frais d'acte liés à cette acquisition et de désigner Maître Xavier MERY, notaire à Pont-Château pour établir l'acte.
- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants, établis par l'étude Xavier MERY ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION N°2020-032 – AVIS SUR LE PROJET DE TRAVAUX INSCRITS AU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES DU BRIVET**

**Armel MOYON** : Présentation du projet de délibération.

La Directive cadre européenne du 23 octobre 2000 établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

Dans ce contexte, le Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB), dont le siège social est à Pont-Château, conduit un programme de travaux en vue d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Ce programme de travaux est conforme au SDAGE Loire Bretagne et au SAGE Estuaire de la Loire. Pour rappel, le SBVB intervient sur un territoire de 800 km<sup>2</sup>, dont 20 000 hectares de zones humides, couvrant 37 communes.

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le cadre réglementaire rappelé précédemment, et améliorer ainsi l'état écologique des milieux aquatiques et la continuité écologique, un nouveau programme de travaux est engagé sur la période 2020/2025.

Ce programme est le fruit d'une concertation avec les acteurs du territoire : collectivités locales, services de l'Etat, Agence de l'eau, associations de protection de l'environnement.

Les actions prévues sont les suivantes :

- Restaurer l'hydromorphie des cours d'eau et améliorer la diversité des habitats aquatiques. Par exemple : rehaussement du lit du cours d'eau par recharge en granulats, reméandrage, réduction de section. Le coût de ces interventions est estimé à 5 142 703 € HT.
- Restaurer et préserver les berges et les ripisylves. Par exemple : abattage de peupliers, aménagement d'abreuvoirs. Le coût de ces interventions est estimé à 140 128 € HT.
- Restaurer la continuité écologique de manière coordonnée. Par exemple : aménagement de franchissements piscicoles, création de rampes en enrochement. Le coût de ces interventions est estimé à 1 800 100 € HT.
- Lutter contre les plantes invasives et les espèces animales envahissantes. Le coût de ces interventions est estimé à 1 110 000 € HT.

- Améliorer certaines fonctionnalités du marais : curage des canaux, dragage du Brivet. Le coût de ces interventions est estimé à 2 330 000 € HT.

Un volet animation vient s'ajouter à ces actions : l'ensemble des missions énoncées précédemment nécessite de mobiliser 4 ETP (3 techniciens de rivière sur le volet milieu aquatique et 1 en charge de la partie espèces envahissantes).

Le tout (environ 14 000 000 € TTC) est financé à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau.

S'agissant plus spécifiquement des actions territorialisées, sur et autour de Pont-Château, deux masses d'eau sont concernées :

- Le ruisseau de Cuhin et ses affluents, depuis la source jusqu'à la confluence avec le Brivet. Son état est jugé médiocre et l'atteinte des objectifs environnementaux est attendue pour 2021.
- Le Brivet et ses affluents :
  - Depuis la source jusqu'à Drefféac, son état est jugé moyen.
  - Depuis Drefféac jusqu'à sa confluence avec la Loire, son état est aussi jugé moyen, avec la présence de macropolluants ponctuels.

Les travaux envisagés et décrits dans le dossier de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale unique vont dans le bon sens, l'intervention sur les têtes de bassin versant étant privilégiée.

Les cours d'eau et les zones humides des têtes de bassin sont alimentés par les nappes, les précipitations et le ruissellement. Elles assurent de nombreuses fonctionnalités essentielles à l'équilibre de l'écosystème. Leur préservation et leur restauration sont ainsi prioritaires pour la qualité de l'eau de l'ensemble du bassin.

Une enquête publique unique est ouverte, préalable à l'autorisation environnementale et à la déclaration d'intérêt général des travaux du « contrat territorial milieux aquatiques du Brivet ». Pont-Château est le siège de l'enquête qui est également ouverte sur les communes de Campbon, Saint-André-des-Eaux et Saint-Gildas-des-Bois, pendant 19 jours consécutifs, du lundi 27 janvier au vendredi 14 février 2020 inclus.

Les conseils municipaux des communes et EPCI couverts par le contrat sont appelés à donner un avis sur le projet dès l'ouverture de l'enquête, et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture des registres d'enquête.

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement, espace rural, urbanisme, patrimoine communal, en date du 29 janvier 2020,

Considérant la mise à disposition du dossier d'enquête publique unique préalable à l'autorisation environnementale et à la déclaration d'intérêt général des travaux du contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) du bassin versant du Brivet à l'accueil de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique <http://loireatlantique.gouv.fr>.

**Armel MOYON** : Explique que les principales espèces envahissantes sont la jussie et les ragondins.

Précise que le ruisseau de Cuhin se situe à St-Guillaume.

Note que beaucoup d'investissements sont nécessaires à la réalisation de ces travaux, qui devront commencer au début de l'été 2020.

**Stéphane POILVÉ** : Souhaite connaître la répartition des travaux à l'échelle du bassin versant.

**Armel MOYON** : Répond que les travaux sont financés à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau. Les collectivités concernées ne sont pas appelées à participer financièrement. A ce stade, il n'est pas envisagé de faire évoluer les contributions des communes au Syndicat du Bassin Versant du Brivet.

**Danielle CORNET** : A Pont-Château le Cuhin et le Brivet sont plus particulièrement concernés. Ce programme participe au maintien des ouvrages et favorise une meilleure qualité de l'eau. Rappelle que de gros efforts doivent être réalisés en Loire-Atlantique, où la qualité des eaux est jugée médiocre. Le dossier d'enquête publique est disponible jusqu'au vendredi 14 février à la mairie pour ceux qui souhaitent le consulter.



## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'émettre un avis favorable au programme de travaux 2020/2025 prévus au titre du Contrat territorial milieux aquatiques du Brivet.

**Danielle CORNET** : Indique que le Conseil municipal du 11 février 2020 met un terme au mandat 2014 - 2020. Salue l'ensemble de l'équipe municipale, formée il y a 6 ans. Est fière et reconnaissante du travail mené par les élus au sein des commissions et dans le cadre des délégations. C'est grâce à ce travail et à l'ensemble des participations que des projets ont vu le jour. Remercie les services pour le travail mené en amont du Conseil municipal, afin de rendre les présentations claires et pédagogiques. A une pensée pour M. Didier MAHÉ.

Remercie également les fidèles administrés régulièrement présents au cours du mandat pour suivre les débats du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.



**Le Maire  
Danielle CORNET**

*D. Bauer*

